



CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu de la Réunion du Jeudi 21 Janvier 2021 à 19 H

Session ORDINAIRE

Convocations et affichage du 16 Janvier 2021

NOM	Prénom	Présents
MME BORDERES	Lydia	<input checked="" type="checkbox"/>
M. WALLET	Didier	
MME CROLA	Cathie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. HARDRÉ	Samuel	<input checked="" type="checkbox"/>
MME AUTIN	Brigitte	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CROLA	Gilles	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARCILLON	Sylvie	<input checked="" type="checkbox"/>
M. POPOT	Didier	<input checked="" type="checkbox"/>
M. CAU	Jean-François	<input checked="" type="checkbox"/>
M. BONNIN	François	
MME MOREIRA	Lydie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME GEORGES	Gabrielle	
M. CALLEN	Matias	<input checked="" type="checkbox"/>
MME ARAUJO	Hélène	<input checked="" type="checkbox"/>
MME MARQUES	Clara	<input checked="" type="checkbox"/>
M. GIRARD	Alain	<input checked="" type="checkbox"/>
M. ZANNI	Laurent	
MME DUMONT	Valérie	<input checked="" type="checkbox"/>
MME VAILLANT	Emilie	

MME Cathie CROLA a été élue secrétaire.

Conseillers Municipaux en exercice : 19

Nombre des Présents : 14

Absents ayant donné procuration :

MME Gabrielle GEORGES a donné procuration à MME Lydie MOREIRA afin de la représenter.

M. Didier WALLET a donné procuration à MME Cathie CROLA afin de le représenter.

M. François BONNIN a donné procuration à MME Lydia BORDERES afin de le représenter.

Absents : M. ZANNI Laurent, MME VAILLANT Emilie.

La réunion est ouverte à 19 H

M. GIRARD tient à excuser l'absence de M. ZANNI.

I – Délibération Tenue de la séance à huis clos

Compte tenu de la mise en place d'un couvre-feu, et ne pouvant retransmettre les débats du Conseil Municipal par un moyen de communication audiovisuelle, MME LE MAIRE propose de tenir cette séance à huis clos, conformément à la possibilité ouverte par l'article L. 2121-18, alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales qui dispose que :

« Néanmoins, sur la demande de trois membres ou du maire, le conseil municipal peut décider, sans débat, à la majorité absolue des membres présents ou représentés, qu'il se réunit à huis clos ».

Résultat du Vote à main levée : 17 POUR (Unanimité)

II – Délibération Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2021

MME LE MAIRE propose de solliciter une aide auprès des services de la Préfecture de l'Oise au titre de la DETR 2021 pour financer une partie des dépenses inhérentes au projet de la rue du Stade.

Les travaux vont être découpés en 3 tranches afin de tenter d'obtenir une subvention pour chacune.

Le concours de l'Etat atteindrait les 45 % (avec un plafond de 150 000 euros) du montant total des travaux prévus par « Oise Vrd Services ».

Le Conseil Municipal est sollicité pour autoriser MME LE MAIRE à signer tous les documents relatifs à cette démarche.

Résultat du Vote à main levée : 17 POUR (Unanimité)

III – Délibération Fixation du prix de vente de la parcelle ZB240

MME LE MAIRE indique l'endroit où se situe cette parcelle : dans la zone industrielle de « la Croix Blanche », rue de Beauvais. Jusqu'à présent, la famille BILIC était titulaire d'un bail précaire pour occuper ce terrain. Les futurs acheteurs de la maison appartenant au couple BILIC sont inquiets du devenir de cette parcelle. Ils ont par conséquent proposé une offre d'achat à MME LE MAIRE, qu'elle a refusé, d'un montant de 25 000 euros. Une nouvelle proposition d'achat à 50 000 euros a été formulée. Un artisan s'est par ailleurs positionné à 57 000 euros. Mais il n'a pas donné suite car son projet d'implantation n'a pas abouti.

MME LE MAIRE suggère au Conseil Municipal de fixer un tarif minimal pour la vente de cette parcelle : 60 000 euros.

Résultat du Vote à main levée : 17 POUR (Unanimité)

L'ordre du jour est épuisé à 19 h 12

Questions diverses des Membres du CONSEIL

INTERVENTION DE M. Didier POPOT

- Décarbonatation

M. POPOT précise que les travaux pour l'installation de l'unité de décarbonatation se sont terminés fin 2020, pour l'essentiel. Il reste quelques travaux à réaliser, dont l'aménagement paysager. Les essais ont démarré début janvier. Un prélèvement sera effectué par l'ARS (Agence Régionale de Santé) fin janvier pour vérifier la potabilité de l'eau sortant de l'installation. Le résultat en sera connu une semaine plus tard, et s'il est favorable l'eau adoucie pourra être envoyée dans le réseau. Le SMEHE (Syndicat Mixte des Eaux de Hermes et Environs) réfléchit à un envoi à tous les abonnés pour les en informer.

- Défense Incendie

M. POPOT rappelle que la défense incendie est du ressort de la responsabilité des communes. Pour l'entretien et le contrôle des hydrants (appelés encore poteaux ou bornes incendie) 2 types de contrats ont été signés en 2017, pour une durée de 3 ans :

Le P1, contracté par chacune des 9 communes du syndicat des eaux (SMEHE)

Le P2, contracté par le SMEHE

Le SMEHE ne prendra plus part à la contractualisation de ces contrats. Chaque commune devra faire son affaire de la passation de nouveaux contrats.

- Evolution démographique à Berthecourt

M. POPOT se réfère aux chiffres de la population légale de Berthecourt depuis 10 ans, fournis par l'INSEE (Institut National de la Statistique et des Etudes Economiques). On peut noter une baisse relativement sensible du nombre d'habitants depuis l'année 2013. A nombre de constructions équivalent, la population diminue. Pour que celle-ci se maintienne ou augmente, il faudrait nécessairement de nouvelles constructions. M. CROLA fait remarquer que si le trafic ferroviaire s'accroît, avec l'arrivée d'habitants des villes qui affluent vers les villages, l'apport en population peut être tangible.

- Compte Administratif 2020 et Budget Primitif 2021

M. POPOT informe l'assemblée que le vote du Compte Administratif 2020 et du Budget prévisionnel 2021, sera vraisemblablement mis au vote lors d'une réunion de Conseil Municipal le 18 mars prochain. Une commission municipale « FINANCES » va se réunir pour la préparer le 16 février 2021.

INSTALLATION RUE DE PARISIFONTAINE

MME ARAUJO questionne MME LE MAIRE sur l'état d'avancement des démarches concernant l'installation rue de Parisifontaine. Il lui est répondu que l'affaire suit son cours et est toujours dans les mains du Procureur de la République. MME LE MAIRE regrette la lenteur de la procédure.

Suite à des attaques provenant des chiens des personnes installées sur les terrains rue de Parisifontaine, la Gendarmerie de Noailles a contacté MME LE MAIRE. Les propriétaires des animaux devaient se présenter en Mairie avec un certain nombre de documents. De nouveaux dépôts de plainte ont suivi cet incident.

VIDÉOSURVEILLANCE

M. CROLA souhaite connaître l'avancée du dossier déposé auprès du Commandant départemental de la Gendarmerie. MME LE MAIRE rappelle qu'une cellule de 2 gendarmes au plus travaille sur l'ensemble des dossiers déposés de demande d'études sécuritaires. Mais cela prend du temps. Un prestataire privé pourrait réaliser cette étude, mais elle serait dès lors payante.

BULLETTIN MUNICIPAL N°94

MME CROLA prévoit une impression du bulletin municipal en fin de semaine prochaine (soit le 29 janvier). Tous les élus sont invités à participer à la distribution des exemplaires de ce numéro.

BATTUE DE CHASSE

M. HARDRÉ informe ses collègues élus qu'une battue de sangliers aura lieu le samedi 23 janvier 2021 au matin dans le secteur de la rue du Stade.

BIBLIOTHÈQUE « CROQ'LIVRES »

MME AUTIN et MME ARCILLON ont terminé les travaux de la bibliothèque située à l'ancienne mairie, 1 rue du Maréchal JOFFRE. Ces élues invitent l'ensemble du Conseil Municipal à venir constater par eux-mêmes les modifications apportées à ce lieu. Ce nouveau lieu culturel sera ouvert au public les mercredis de 14 h à 17 h et les vendredis de 15 h à 18 h à partir du mercredi 17 février 2021.

DEVENIR DU BÂTIMENT « MADAME DE MAUPÉOU »

MME LE MAIRE, ayant assisté à la dernière réunion du Conseil d'Administration de l'EPSMS (Etablissement Public Social et Médico-Social) « L'Âge Bleu », c'est la proposition de participer à la plateforme de répit de BEAUVAIS, projet adossé à un accueil de jour de 10 personnes qui est retenue. L'ARS (Agence Régionale de Santé) Hauts-de-France et le Conseil Départemental de l'Oise en sont les financeurs.

INTERVENTION DE M. Matias CALLEN

D'abord, M. CALLEN revient sur la réunion des associations qui doit avoir lieu en février. Ce rendez-vous ne sera peut-être pas maintenu, les questions à traiter pouvant l'être à distance, par des échanges de courriels ou des visioconférences.

Ensuite, concernant la « Fête de la Pâture », M. CALLEN rappelle la nécessité qu'un nombre important de personnes, à commencer par les élus, participent à sa préparation. Jusqu'au 29 mai, il est impératif de se réunir régulièrement. C'est pourquoi, M. CALLEN désire connaître les conseillers municipaux volontaires pour aider. A l'exception de MME DUMONT et M. GIRARD, l'ensemble du Conseil Municipal souhaite s'investir dans le projet « Fête de la Pâture ».

Enfin, M. CALLEN revient sur le choix d'acheter ou non un défibrillateur. Plusieurs fois discutée en réunions de commission ou de Conseil, cette question est à nouveau posée ce soir. Selon la catégorie d'établissements concernée, la mise à disposition de cet équipement peut être obligatoire. M. CALLEN et M. GIRARD soulignent la simplicité de l'emploi du défibrillateur. Le lieu où ce matériel serait accessible reste à définir et suscite un débat : Mairie, Ecole, Salle des Fêtes ? Qui utilisera le défibrillateur ?

M. POPOT demande à cet effet si M. CALLEN a les statistiques des communes de taille comparable à celle de Berthecourt où il a été fait recours à un défibrillateur et que l'utilisation de celui-ci a permis de sauver une vie.

Résultat du Vote à main levée pour l'acquisition d'un défibrillateur :

6 voix POUR

(MME Valérie DUMONT, MME Lydie MOREIRA, MME Hélène ARAUJO, M. Alain GIRARD, M. Samuel HARDRÉ, M. Matias CALLEN)

et 11 voix CONTRE

(MME Lydia BORDERES, M. Didier WALLET, MME Cathie CROLA, MME Brigitte AUTIN, M. Gilles CROLA, MME Sylvie ARCILLON, M. François BONNIN, M. Didier POPOT, MME Gabrielle GEORGES, M. Jean-François CAU et MME Clara MARQUES)

Par conséquent, le projet d'achat d'un défibrillateur n'est pas retenu.

INTERVENTION DE M. Alain GIRARD

M. GIRARD demande où en sont les dossiers des foyers non raccordés au tout à l'égout. MME LE MAIRE rectifie cette affirmation en indiquant que c'est le réseau collectif de l'assainissement et non le « tout à l'égout ». Un peu moins de quarante habitations n'y sont pas raccordées ou présentent une non-conformité. Or, depuis 2017, la responsabilité des travaux en matière d'assainissement revient à la THELLOISE, la communauté de communes dont BERTHECOURT dépend. MME LE MAIRE a obtenu du Président de la THELLOISE, Monsieur Pierre DESLIENS, un engagement à lancer l'appel d'offres qui permettra de désigner une entreprise chargée de ces travaux.

INTERVENTION DE MME Valérie DUMONT

MME DUMONT demande à MME LE MAIRE si le Conseil Municipal dispose d'un règlement intérieur. Il lui est répondu que l'assemblée délibérante de la commune de BERTHECOURT ne s'en est jamais dotée jusqu'à présent. MME LE MAIRE invite MME DUMONT et M. GIRARD à participer à son élaboration.

A 19 h 48, MME LE MAIRE lève la séance.

Fin des débats : 19 h 48

Fait à BERTHECOURT, le 29 janvier 2021

**Le Maire,
Lydia BORDERES**



Mairie de BERTHECOURT >>> 30 rue du Château 60370 BERTHECOURT
Standard téléphonique : 03 44 07 54 92 Télécopie : 03 44 07 57 21
Courriel : mairieberthecourt@orange.fr